

MOD RUN

DIMANCHE 10 mai 2026

REGLEMENT DES COURSES

MOD RUN MARATHON DE LA DROME

Cet événement est organisé par **COLORSPORT**, l'association **NATURE SPORT** et la commune de **SAINT PAUL LES ROMANS**

ORGANISATION de l'épreuve

- **Lieu, date et nature de la compétition**

MOD RUN sera organisée le DIMANCHE 10 MAI 2026

Départs et arrivées de toutes les épreuves au PARC SAINT PAUL de SAINT PAUL LES ROMANS 26

Les distances sont mesurées officiellement par la FFA.

MARATHON 42,195 km :	départ	8h00	80D+
SEMI-MARATHON 21,1 km :	départ	8h45	40D+
10 KM :	départ	8h55	40D+
RANDO 7 km:	départ	9h00	60 D+

- **Organisateur**

COLORSPORT EVENT

Mail : contactcolorsport@gmail.com

- **Conditions de participation**

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

L'épreuve course est chronométrée et limitée en nombre de coureurs

- Le MARATHON 42,195 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 2006 et avant.
Barrière horaire de 2H45 au passage du semi-marathon
Limité à 300 coureurs
- Le SEMI-MARATHON 21,1 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2006 et avant.
La distance SEMI-MARATHON est ouverte aux athlètes handisports équipés de fauteuil d'athlétisme avec les mêmes conditions d'âges.
Limité à 400 coureurs
- Le 10 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2010 et avant.
Limité à 400 coureurs

Documents à fournir obligatoirement sur les courses chronométrées

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.)
- ou un certificat PPS (Pass Prévention Santé)·Le certificat PPS ou la licence devra être téléchargé par le coureur au moment de l'inscription en ligne ou fourni à l'organisateur le jour de l'épreuve.
- ou un certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition
- Le certificat PPS ou la licence devra être téléchargé par le coureur au moment de l'inscription en ligne ou fourni à l'organisateur le jour de l'épreuve.
- Aucun autre document ou licence ne sera accepté

Conditions de courses

Le temps maximum alloué pour la course est de 5H30 pour le marathon, 2H45 pour le semi-marathon et de 2H pour le 10KM.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puces) intégrés au dossard.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'épreuve randonnée

La distance de 7km est ouverte à tous, également aux mineurs accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Un dossard MOD RUN RANDO vous sera remis.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type joëlette. Il est également inadapté aux poussettes.

- **Tarifs TTC**

MARATHON: S'INSCRIRE + frais internet

39 € jusqu'au 20/03/2026

42 € à partir du 21/03/2026 jusqu'au 7/05/2026 date de clôture des inscriptions internet

45 € sur place le samedi 9 et dimanche 10 MAI

SEMI-MARATHON : S'INSCRIRE + frais internet

23 € jusqu'au 20/03/2026

25 € à partir du 21/03/2026 jusqu'au 7/05/2026 date de clôture des inscriptions internet

27 € sur place le samedi 9 et dimanche 10 MAI

10 KM : S'INSCRIRE + frais internet

13 € jusqu'au 20/03/2025

14 € à partir du 21/03/2026 jusqu'au 7/05/2026 date de clôture des inscriptions internet

16 € sur place le samedi 9 et dimanche 10 MAI

***Option annulation coureurs**

Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée.

Elle vous permet, jusqu'au 1er MAI 2026, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors assurance et de frais inscription internet).

Au delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange de dossard. Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription.

Son tarif est de : 7€ pour le marathon, 5€ pour le semi marathon et 3€ pour le 10 km.

En cas d'inscription en groupe, l'assurance devra être nominative et pour chacun des coureurs la souhaitant.

Randonnée de 7 KM : S'INSCRIRE 7€

Gratuits pour les enfants - 12 ans obligatoirement accompagnés de leurs parents

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation quelque en soit les raisons.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard

Le retrait des dossards sera organisé le samedi 9 MAI 2026 au PARC SAINT PAUL de 13h à 18h et le dimanche 10 MAI de 7h à 8h30.

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un maillot MOD RUN vous sera remis

- **Service médical**

Le service médical sera assuré par :

Un médecin.

Une équipe de secouristes de la PROTECTION CIVILE.

Le SDIS26 est informé du déroulement de l'épreuve. Matériel

recommandé : Téléphone portable

- **Assurance/ Responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MMA SAINT CLOUD sous le numéro de police d'assurance 9262.

Cette assurance responsabilité civile garantie l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

- **Classements et récompenses**

- **Classements sur chaque distance**
MARATHON/ SEMI-MARATHON / 10 KM

Il y aura un PODIUM scratch des 5 premiers sur chaque course

5 premières femmes par distance au scratch

5 premiers hommes par distance au scratch

Pas de podium par catégorie d'âge

- **Récompenses Podium**

Lots individuels et médailles

- **Récompenses distance Marathon 42.195 KM**

Médailles « **FINISHER** »

Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : colorsport-event.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

- **Ravitaillements**

Postes de ravitaillement : Environ tous les 5KM

- **Environnement**

Parce que nous aimons tous la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons à l'esprit le respect de la nature.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

- **Sécurité et soins**

- Les épreuves se déroulent sur les routes de la commune de SAINT PAUL LES ROMANS et ROMANS SUR ISERE.
- Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
- Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dégagée.
- Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dégagera la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

12- Contrôle Antidopage

Un contrôle antidopage peut être organisé par les services compétents. Tout coureur concerné devra s'y soumettre